L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 16 MARS 1889,

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UN couple arrivant de France, et muni d'excellentes recommandations, désirerait trouver de l'emploi en ville ou à la campagne, la femme, comme femme de chambre, le mari, comme cocher. S'adresser entre 11 heures du matin et 1 heure de l'après midi, rue Royale, 201.
13mars—3t

A VENDRE.

A VENDRE—Matériaux de construction, d'une propriété en briques située 313 North Rampart. La démolition commencera immédiatement. S'adresser à A. Huard, gérant de propriétés, 20 rue Carondelet. 15 mars—3t

DEMANDES.

Cuisinière.

ON demande—Une bonne cuisinière. Bien recommandée, au No 94 rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser immédiatement. 16mars—

ON demande une Française pour faire la cuisine et blanchir. S'adresser chez Mme Greff, coutupier Kerlerec et Villeré.
13 mars—7t

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

C. H. Slevart vs la ville de la Nouvelle-Orléans—No. 11,626.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le District Est de la Louisiane.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressés, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le MERCREDI, dix septième jour d'avril 1889, à midi, à la porte principale de la Douane, rue du Canal dans la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-après, à savoir :

Un certain morceau de terre situé en arrière de la ville de la Nouvelle-Orléans, compris entre l'avenue Milne, le Bayou St Jean, les rues Broussa et le Lac Pontchartrain, et contenant cinq cent vingt huit pieds en carré, quatre-vingt-douze arpents.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

BUREAU DU MARSHAL DES ETATS-UNIS, Nouvelle-Orléans, 16me jour de mars 1889.

GEO. HERMAN,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
16mars—16 23 30—6 13 17avril.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Le certifié par le présent que le 25ème jour de février 1889, figurant à cette rendu dans cette cour l'affaire ci-après inscrite contiennes, dans les mots et termes suivants, à savoir :

Mme Joséphine Christina vs. Joseph Christina, son mari, et al.—Division E.—No 26,068.

Sur motion de Baughn, Buck, Dinkelspiel & Hart, avocats pour la plaignante, et en produisant devant la cour de bonnes preuves à l'appui de sa demande; et la cour considérant que la loi et les preuves comme étant en faveur de la plaignante contre le défendeur, il est par conséquent ordonné, adjugé et décrété que jugement par défaut entré ici le 11 février 1889, soit maintenant confirmé et fait final, et conformément à cela qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Joséphine Marzain, femme de Joseph Christina, et contre son mari, Joseph Christina, divorcant une séparation de propriétés entre eux, et un autre jugement en faveur de la dite plaignante et contre le défendeur pour la somme entière de treize cents piastres, avec intérêt à huit pour cent depuis le 11 septembre 1880 jusqu'à paiement, cinq piastres de frais pour acte notarié et les frais de ces procédures et avec reconnaissance des droits d'hypothèque de la plaignante sur ces villages, tant que la propriété, fonciers et personnelle, du défendeur.

Jugement rendu le 25 février 1889. Jugement signé le mar. 5 mars 1889.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce sixième jour de mars en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre vingt neuf.

M. GUIRAUD, Député-Greffier.
13mars—1t par sem en 30 jrs

AVIS DE SUCCESSION.

Alfred Thompson & Henry C. Ahlers Home Steam Laundry Co., vs. Lehrs Creanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,305—Division D.

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (si il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Charles W. Drown, shérif civil et amiable des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.
1mars—14 19 23

Succession de Henry Taillhan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,396—Division D.

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Louisa Butchel Taillhan, veuve de Henry Taillhan, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 mars—10 15 19

Succession de James Berry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,481—Division D—Attendu que William H. Sterling a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de James Berry décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 mars—9 14 17

Succession de Pierre Macon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,759—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Henry Tailhan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 mars—10 15 19

Succession de Adam Graner et Mme Catherine Graner, femme de Adam Graner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,944—Division B.

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par William Grüner exécuteur testamentaire dans de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 mars—12 16 21

Succession de Philip McGivney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 26,271.—Division E.—Attendu que John Connolly a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Philip McGivney décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 mars—9 14 17

AVIS AUX CRÉANCIERS.

L'ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Sachant Alice and Phoebe Libby Co. A. O. V. Greend and Benjamin Wehrmann and Lawrence Bates comme propriétaires, comme associés et nouvel élément vs leurs créanciers—No 26,[illegible]—Attendu que Cour Que la cession des biens des propriétaires susmentionnés et Alice and Phoebe Libby Co de la Nouvelle-Orléans, faisant des affaires sous le dit nom et comme membre de la dite raison sociale et individuellement est par le présent accepté par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une ordonnance soit prononcée pour la cour au prochain d'avril prochain, le 20me jour de mars 1889, à 11 heures a.m. afin que tous ceux qui voudraient les propriétaires susdits, d'elle mentionné et pour voir sur la délibérance de cette demande et sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et qu'ordonnance l'interrogatoire et procédures relatives aux personnes et les biens des dits propriétaires soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 6 mars 1889.

(Signé) ALBERT VOORHIES Juge.

Pour copie conforme.

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
7 mars—3t en 20 mars.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Emilie Baumann vs ses créanciers—No 26,183—Division B—Ordre de Cour—Qu'ore réunion des dites créanciers du pétitionnaire Emile Baumann soit convoquée pardevant John F. Coffey notaire, en cette ville, le LUNDI 18me jour de mars 1889, à onze heures A. M., dans le but de délibérer et de déterminer sur l'application de pétitionnaire pour un repit; et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Geo. C. Prëot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.

(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme.

AS. D. RANKIN, Député greffier
13 fév—3 t an 18 mars

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

L. O. Desforges & Cie vs. leurs créanciers—No 26,300—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens de la raison commerciale de L. O. Desforges & Cie demeurant en cette ville, et composée de L. O. Desforges de cette ville et Joseph B. Williams de Pittsburg, Etat de la Pennsylvanie et des membres individuels de la dite société, soit et est par le présent accepté par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dites créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, Jr. notaire en cette ville, le SAMEDI 13me jour d'avril 1889, à 11 heures a.m., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic et de valoir sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Ben C. Elliott, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 8 mars 1889.

(Signé) THOS. O. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
9 mars—3 t en 10 j

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

GROS LOTS: $300,000

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'Enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et **les grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonneté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

A. S. Dauphin
J. H. Burnes
J. H. Emile

COMMISSAIRES.

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000,	soit $300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$500, soit	50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit		99,900
999 Lots de $100,		99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à l'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tous renseignement que l'on voudrait avoir s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet dans a chaque tirage. Tous billets offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous des contrefaçons et des plans frauduleux.

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 16 AVRIL 1889

VENTES A L'ENCAN.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Charles Gallatin.

PAR BRIGNONI & BLAKELY—A. Brignoni, encanteur—Bureau, 38 et 40 rue Royale.—SAMEDI, 22 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 13 février 1889, dossier 25,950, pour le compte de la succession de feu Charles Gallatin.

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le Numéro Trois, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'Ilet No 29—vieux numéro, (aujourd'hui No 497), borné par les rues Bourbon et Bagatelle, Marais, anciennement Morales, Union et Urquhart, d'après un plan dressé par L. Surgi, le 18 juillet 1847, et lequel terrain mesure, d'après le dit plan, en mesure française, 30 pieds de façade rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, acquis par feu Alfred Offnat, du Vincent Prats, par acte passé le 25 juin 1868, pardevant Joseph Cavelier, notaire.

Enregistré dans le C. O. B., 95, folio 196.

Les améliorations consistent d'un cottage à un étage, couvert en ardoises, ayant 4 grandes chambres, cuisine, avec deux chambres, séparée de la maison principale, citernes, hydrant, fleurs d'abreuvoir, etc., et consta sous le No 110 rue de l'Union.

Conditions—Comptant en livrant le titre. Dix pour cent seront versés lors ventes, comptant sur les lieux de l'adjudication, et l'acquéreur assumera les taxes dues en 1889.

L'acte de vente pardevant John R. Legier, notaire, le 28 rue Royale, aux frais de l'acquéreur.
19 fév—19 23—mars 2 9 16 23

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. J. Robert vs Joseph Guigon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,270—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre, situé dans le faubourg Marigny de cette ville, sur le Canal Marigny ou rue des Champs Elysées, entre Amour et Bons Enfants, et la rue en arrière et entre la rue Marigny; le dit lot contenant deux arpents et demi en front et sur le plan général du dit faubourg, mesure cinquante pieds et six pouces de face à la rue des Champs-Elysées sur cent quarante cinq pieds et six pouces de profondeur, mesure française, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ensemble avec quatre-vingt dix actions maintenant réduites à soixante actions, de fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, comprises avec la propriété ci-dessus.

Sai ts dans la suite à affaire.

Conditions—Une somme comptant suffisante pour payer le remboursement du demandeur, soit quatre cent quarante-cinq dollars, montant présé sur le stock, dix pour cent d'intérêt sur cette somme à partir du 1er mai 1873, et une somme additionnelle de neuf cents piastres, montant des contributions sur les dites actions; huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt dollars de cette dernière somme, à partir du 1er décembre 1873, et huit pour cent d'intérêt par an sur trente piastres à partir du 1er décembre 1876, huit pour cent d'intérêt par an sur trente piastres, à partir du 1er décembre 1877, huit pour cent d'intérêt par an sur vingt piastres, à partir du 1er décembre 1878, huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1879, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1880, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1881, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1882, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1883, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1884, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1885, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1886, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1887 ensemble huitième affaire et la vente de la propriété de la ville et l'Etat sur ladite propriété, l'acquéreur, en outre, assumera la balance de ladite hypothèque non encore due, mais dont le paiement peut être demandé d'après la Charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir : la somme de quatre mille cinq cents piastres; l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane d'après sa Charte et sera lois—et la balance, s'il y a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25—avril 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michael Joseph Condran

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,808—En vertu de deux Ordres de Vente en date du 19 février 1889 et l'autre date le 1er mars 1889, tous les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre, situé dans le faubourg Marigny de cette ville, sur le Canal Marigny ou rue des Champs Elysées, entre Amour et Bons Enfants, et la rue en arrière et entre la rue Marigny; le dit lot contenant deux arpents et demi en front et sur le plan général du dit faubourg, mesure cinquante pieds et six pouces de face à la rue des Champs-Elysées sur cent quarante cinq pieds et six pouces de profondeur, mesure française, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ensemble avec quatre-vingt dix actions maintenant réduites à soixante actions, de fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, comprises avec la propriété ci-dessus.

Sai ts dans la suite à affaire.

Conditions—Comptant avec les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 mars—15,22 29—avril 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du coutenu, installations, stock dans le commerce, &c., d'une pharmacie de première classe.

O. V. Greend & H. Wehrmann vs. Charles Kummel et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 22,517—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable C. J. F. Hollerbach et als. à moi adressé à par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, vers le Bureau des Encanteurs, le MARDI, 26 mars 1889, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

A la pharmacie coin des rues Camp et Delord dans le Premier District de cette ville.

Un lot de vitrines coupes, tiroirs, étagères, drogues, medicaments, étiquettes, jarres, fioles, parfumerie, &c., et divers autres articles, &c., appartenant à la pharmacie, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 mars—15 19 23-26

ANNONCE JUDICIAIRE.

L. O. Desforges & Cie vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,300—En vertu d'un ordre de vente, daté 9 mars 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour, Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au bureau des Encanteurs, le MERCREDI, dix septième jour d'avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue du Canal dans la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-après, à savoir :

Un certain morceau de terre situé en arrière de la ville de la Nouvelle-Orléans, compris entre l'avenue Milne, le Bayou St Jean, les rues Broussa et le Lac Pontchartrain, et contenant cinq cent vingt huit pieds en carré, quatre-vingt douze arpents.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

BUREAU DU MARSHAL DES ETATS-UNIS, Nouvelle-Orléans, 16me jour de mars 1889.

GEO. HERMAN,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
16mars—16 23 30—6 13 17avril.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Le certifié par le présent que le 25ème jour de février 1889, figurant à cette rendu dans cette cour l'affaire ci-après inscrite contiennes, dans les mots et termes suivants, à savoir :

Mme Joséphine Christina vs. Joseph Christina, son mari, et al.—Division E.—No 26,068.

Sur motion de Baughn, Buck, Dinkelspiel & Hart, avocats pour la plaignante, et en produisant devant la cour de bonnes preuves à l'appui de sa demande; et la cour considérant que la loi et les preuves comme étant en faveur de la plaignante contre le défendeur, il est par conséquent ordonné, adjugé et décrété que jugement par défaut entré ici le 11 février 1889, soit maintenant confirmé et fait final, et conformément à cela qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Joséphine Marzain, femme de Joseph Christina, et contre son mari, Joseph Christina, divorcant une séparation de propriétés entre eux, et un autre jugement en faveur de la dite plaignante et contre le défendeur pour la somme entière de treize cents piastres, avec intérêt à huit pour cent depuis le 11 septembre 1880 jusqu'à paiement, cinq piastres de frais pour acte notarié et les frais de ces procédures et avec reconnaissance des droits d'hypothèque de la plaignante sur ces villages, tant que la propriété, foncier et personnelle, du défendeur.

Jugement rendu le 25 février 1889. Jugement signé le mar. 5 mars 1889.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce sixième jour de mars en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre vingt neuf.

M. GUIRAUD, Député-Greffier.
13mars—1t par sem en 30 jrs

AVIS DE SUCCESSION.

Alfred Thompson & Henry C. Ahlers Home Steam Laundry Co., vs. Lehrs Creanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,305—Division D.

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Charles W. Drown, shérif civil et amiable des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.
1mars—14 19 23

Succession de Henry Taillhan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,396—Division D.

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Louisa Butchel Taillhan, veuve de Henry Taillhan, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 mars—10 15 19

Succession de James Berry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,481—Division D—Attendu que William H. Sterling a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de James Berry décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 mars—9 14 17

Succession de Pierre Macon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,759—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Chas. Weir exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
9mars—9 14 17

Succession de Adam Graner et Mme Catherine Graner, femme de Adam Graner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,944—Division B.

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par William Grüner exécuteur testamentaire dans de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 mars—12 16 21

Succession de Philip McGivney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 26,271.—Division E.—Attendu que John Connolly a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Philip McGivney décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 mars—9 14 17

AVIS AUX CRÉANCIERS.

L'ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Emilie Baumann vs ses créanciers—No 26,183—Division B—Ordre de Cour—Qu'ore réunion des dites créanciers du pétitionnaire Emile Baumann soit convoquée pardevant John F. Coffey notaire, en cette ville, le LUNDI 18me jour de mars 1889, à onze heures A. M., dans le but de délibérer et de déterminer sur l'application de pétitionnaire pour un repit; et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Geo. C. Préot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.

(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme.

AS. D. RANKIN, Député greffier
13 fév—3 t an 18 mars

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

L. O. Desforges & Cie vs. leurs créanciers—No 26,300—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens de la raison commerciale de L. O. Desforges & Cie demeurant en cette ville, et composée de L. O. Desforges de cette ville et Joseph B. Williams de Pittsburg, Etat de la Pennsylvanie et des membres individuels de la dite société, soit et est par le présent accepté par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dites créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, Jr. notaire en cette ville, le SAMEDI 13me jour d'avril 1889, à 11 heures a.m., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic et de valoir sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Ben C. Elliott, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 8 mars 1889.

(Signé) THOS. O. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
9 mars—3 t en 10 j

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de choix.

Magasin en briques à trois étages, avec résidence, formant l'encoignure des rues Orléans et Royale.

Élégante résidence à deux étages, rue de l'Esplanade, No 209.

Deux maisons à deux corps de logis, Nos 341, 343 1/2, 343 et 343 1/2 rue Villeré, près de la rue de l'Esplanade.

Terrains dans la ville de Rossier, paroisse St-Tammany.

Aussi—Coupons, billets, bons et d'autres obligations.

Succession de Marie Soyo Costa.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,146.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encouragement Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 13 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de vente par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédé à la vente à l'enchère publique, vers le Bureau des Encanteurs, le MARDI, 26 mars 1889, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

A la pharmacie coin des rues Camp et Delord dans le Premier District de cette ville.

Un lot de vitrines coupes, tiroirs, étagères, drogues, medicaments, étiquettes, jarres, fioles, parfumerie, &c., et divers autres articles, &c., appartenant à la pharmacie, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 mars—15 19 23-26

ANNONCE JUDICIAIRE.

L. O. Desforges & Cie vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,300—En vertu d'un ordre de vente, daté 9 mars 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour, Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au bureau des Encanteurs, le MERCREDI, dix septième jour d'avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue du Canal dans la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-après, à savoir :

Un certain morceau de terre situé en arrière de la ville de la Nouvelle-Orléans, compris entre l'avenue Milne, le Bayou St Jean, les rues Broussa et le Lac Pontchartrain, et contenant cinq cent vingt huit pieds en carré, quatre-vingt-douze arpents.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

BUREAU DU MARSHAL DES ETATS-UNIS, Nouvelle-Orléans, 16me jour de mars 1889.

GEO. HERMAN,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
16mars—16 23 30—6 13 17avril.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Le certifié par le présent que le 25ème jour de février 1889, figurant à cette rendu dans cette cour l'affaire ci-après inscrite contiennes, dans les mots et termes suivants, à savoir :

Mme Joséphine Christina vs. Joseph Christina, son mari, et al.—Division E.—No 26,068.

Sur motion de Baughn, Buck, Dinkelspiel & Hart, avocats pour la plaignante, et en produisant devant la cour de bonnes preuves à l'appui de sa demande; et la cour considérant que la loi et les preuves comme étant en faveur de la plaignante contre le défendeur, il est par conséquent ordonné, adjugé et décrété que jugement par défaut entré ici le 11 février 1889, soit maintenant confirmé et fait final, et conformément à cela qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Joséphine Marzain, femme de Joseph Christina, et contre son mari, Joseph Christina, divorcant une séparation de propriétés entre eux, et un autre jugement en faveur de la dite plaignante et contre le défendeur pour la somme entière de treize cents piastres, avec intérêt à huit pour cent depuis le 11 septembre 1880 jusqu'à paiement, cinq piastres de frais pour acte notarié et les frais de ces procédures et avec reconnaissance des droits d'hypothèque de la plaignante sur ces villages, tant que la propriété, foncier et personnelle, du défendeur.

Jugement rendu le 25 février 1889. Jugement signé le mar. 5 mars 1889.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce sixième jour de mars en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre vingt neuf.

M. GUIRAUD, Député-Greffier.
13mars—1t par sem en 30 jrs

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

C. H. Slevart vs la ville de la Nouvelle-Orléans—No. 11,626.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le District Est de la Louisiane.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressés, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le MERCREDI, dix septième jour d'avril 1889, à midi, à la porte principale de la Douane, rue du Canal dans la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-après, à savoir :

Un certain morceau de terre situé en arrière de la ville de la Nouvelle-Orléans, compris entre l'avenue Milne, le Bayou St Jean, les rues Broussa et le Lac Pontchartrain, et contenant cinq cent vingt huit pieds en carré, quatre-vingt-douze arpents.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

BUREAU DU MARSHAL DES ETATS-UNIS, Nouvelle-Orléans, 16me jour de mars 1889.

GEO. HERMAN,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la